

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens



“ Lettre d'information du **CDCA VAL D'OISE**

JUIN 2019 | N°4

édito

Mieux prendre en compte la place des proches aidants est un objectif dont notre société commence à mesurer l'enjeu. Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), par sa composition, symbolise cette prise de conscience légitime en étant l'une des premières instances de démocratie locale à compter parmi ses membres des représentants de ces proches aidants. C'est pourquoi le dossier de cette nouvelle Lettre d'information du CDCA s'adresse plus particulièrement à eux. Les droits auxquels peuvent prétendre les aidants y sont présentés ainsi que les initiatives menées dans le Val d'Oise qui visent à les soutenir.

Nous découvrirons ensuite, dans la partie dédiée au public handicapé, comment les employés d'un ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) contribuent activement à la vie économique et sociale du territoire au sein d'un nouveau restaurant au Plessis-Bouchard

Notre volonté avec cette lettre est également d'apporter des informations pratiques et nous avons choisi de faire un rappel de ce que permet de financer la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de vous présenter le nouvel imprimé IMPACT qui sera bientôt à disposition.

Dans la partie "Personnes âgées", la question de l'habitat et des conditions de vie des seniors sont abordées au travers de la visite d'une nouvelle résidence intergénérationnelle inaugurée à Vauréal, et d'un reportage sur un concours culinaire organisé entre EHPAD. Enfin, avec l'arrivée des beaux jours, notre Lettre d'information dans sa partie "Agenda" vous propose des idées de "Sorties nature adaptées" à ne pas manquer!

Je vous souhaite une très bonne lecture,



Philippe METEZEAU

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux Actions Sociales et à la Santé

Président du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie



DOSSIER : LES AIDANTS

ETRE AIDANT D'UN PROCHE EN PERTE D'AUTONOMIE



Les proches aidants de personnes en perte d'autonomie sont aujourd'hui près de 8,3 millions en France. Ce nombre est amené à progresser de façon importante dans les années à venir en lien avec le vieillissement de la population.

Ce rôle d'aidant est assuré depuis tout temps par la famille ou par les proches qui endossent cette responsabilité et cette charge sans leurs efforts.

Pourtant ce n'est que très récemment que le statut d'aidant familial a été reconnu par la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV).

Cette loi a également créé de nouveaux droits aux proches aidants, tel que le congé proche aidant qui permet aux aidants salariés, qui accompagnent un proche malade, âgé ou handicapé, de disposer d'un congé, sans solde, d'une durée de 3 mois, renouvelable une fois. Ce droit concerne également les aidants sans lien de famille avec l'aidé, ou les aidants de proches accueillis en établissements.

Que l'on accompagne une personne âgée ou une personne handicapée dans son quotidien, il existe aussi un accompagnement et des aides spécifiques qui permettent de faciliter l'exercice de ce rôle.

SI L'ON EST AIDANT D'UNE PERSONNE ÂGÉE

La loi confie aux équipes médico-sociales en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile (APAD) la mission d'évaluer la situation et les besoins de la personne âgée mais d'apprécier également la situation et les besoins de ses proches aidants. Cette évaluation s'effectue au moment de la visite à domicile pour une première demande ou lors de la révision du plan d'aide APA.

A cette occasion, des informations et conseils utiles peuvent être donnés tels que :

- les orienter vers des structures proposant des actions de formation, d'information, de soutien auprès d'associations, de plate - formes d'accompagnement et de répit, de points d'informations locaux... ;
- prévoir dans le plan d'aide APA le recours à des solutions de relais : accueil de jour, accueil temporaire ou relais à domicile ;
- évaluer dans le cadre du plan d'aide la possibilité de recourir au droit au répit en complément de l'APA si l'on est un proche aidant indispensable au soutien à domicile de son proche, sans pouvoir être remplacé par un membre de son entourage pour assurer cette aide. Ce module répit peut représenter une enveloppe pouvant aller jusqu'à 506.71 euros par an, soumise à la participation du bénéficiaire selon ses revenus, pour prendre en charge les frais liés à la solution de répit choisie (aide humaine, hébergement temporaire, accueil de jour ou de nuit, accueil familial, séjours vacances répit...).

Les plateformes d'accompagnement et de répit

Ces lieux accueillent les aidants et leurs proches aidés pour leur proposer des temps d'écoute et d'échanges et des activités de loisirs. Bénéficier d'un soutien psychologique mais aussi de la formation pour pouvoir accompagner au mieux leur proche est également offert aux aidants.

Pour permettre à l'aidant d'être complètement disponible pendant ces différentes activités, le proche aidé a la possibilité de rester sur place avec des professionnels.

Mais il est également possible qu'aidant et aidé partagent les activités de loisirs proposées qui peuvent être des moments de convivialité, un atelier de cuisine ou de bricolage...

Enfin, en tant qu'aidant, il est parfois nécessaire et important de pouvoir sortir seul. Pour faciliter cet acte de la vie quotidienne qui devient problématique quand on est aidant, les plateformes de répit proposent aussi de venir s'occuper du proche aidé pendant son absence, au sein même de son domicile.

Il existe plusieurs plateformes d'accompagnement et de répit situées dans le Val d'Oise :

→ La Maison de l'Entraide au 81, rue de Saint germain à Corneilles en Parisis

Tél : 06 69 63 61 19 Mail : maisondelentraide@zemgor.com

→ La plateforme des aidants au 2, Boulevard de l'hôpital à Pontoise

(EHPAD Saint-Louis, Bâtiment F) : plateforme.repit@ght-novo.fr Tél. 01 30 75 49 96

→ Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants Renée Ortin au 3 boulevard Albert CAMUS à Sarcelles 09 72 50 65 19 h.ketevi@ose-france.org

A NOTER

Les hôpitaux d'Eaubonne et d'Argenteuil organisent régulièrement des journées de formation en faveur des aidants. Si vous êtes intéressé, renseignez-vous auprès de ces établissements pour connaître les prochaines dates.

« AVEC NOS PROCHES », UNE ASSOCIATION QUI AIDE DES AIDANTS

Depuis 2012, « **Avec nos proches** » met à disposition du grand public une ligne téléphonique afin d'épauler ces "patients invisibles". Le 01 8 472 9 472 fonctionne tous les jours de l'année de 8h à 22h au coût d'un appel local. Au bout du fil, ce ne sont pas des professionnels mais des anciens aidants qui sont passés par là.

L'objectif de cette ligne d'écoute est d'aider les aidants à rompre avec leur isolement et éviter aussi leur épuisement. L'association a également pour mission d'informer et d'orienter les aidants vers les dispositifs d'aides existant à proximité de chez eux.

« **Avec nos proches** », c'est aussi un site internet www.avecnosproches.com qui présente les bénévoles-écoutants et des informations sur les aidants (actualités, documentation...).

Enfin, « **Avec nos proches** » souhaite sensibiliser les pouvoirs publics, les entreprises, les professionnels des secteurs sanitaire et social, mais aussi le grand public à la problématique des aidants. C'est pourquoi l'association mène différentes actions de sensibilisation : animation de conférence, tenue de stand dans des salons, distribution de flyers...





SI L'ON EST AIDANT D'UN PROCHE PORTEUR DE HANDICAP

Vous aidez, au quotidien, votre proche porteur de handicap, sachez que : la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), versée par le Conseil départemental, peut être sollicitée par une personne handicapée pour financer l'aide humaine de son proche aidant qui l'assiste dans ses actes quotidiens, tels que l'entretien personnel (toilette, alimentation...), les déplacements (dans le logement, à l'extérieur), la participation à la vie sociale (loisirs). La PCH permettra de financer jusqu'à 6h05 par jour d'intervention auprès de son proche porteur de handicap.

Pour plus d'information sur la PCH, vous pouvez consulter l'article qui y est consacré dans la partie « Personnes Handicapées » de ce numéro.

Au-delà de cette aide financière, il existe des associations qui interviennent dans le domaine du handicap en direction du public, mais aussi de leur aidant. Ces associations apportent informations, soutien psychologique et formation.

Myriam LOUISERRE
Chargée de développement social
Direction Personnes Agées du Conseil départemental

LE CENTRE DE RESSOURCES MULTI-HANDICAP (CRMH) : ACCOMPAGNER LA PERSONNE POLYHANDICAPÉE

Le CRMH est une association qui s'adresse à toute personne intéressée ou concernée par le polyhandicap ou plus généralement par des situations complexes de handicap.

Son objectif est de favoriser et d'améliorer l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans la prise en compte spécifique de ses besoins et de ses attentes. Il est sollicité par les familles ou/ et les professionnels.

Le CRMH se doit d'être innovant, de repérer les besoins non satisfaits, de mobiliser le réseau, d'une part pour transmettre et faire connaître les spécificités des situations complexes aux instances politiques et sociales et d'autre part, pour construire des actions au plus près de ces réalités.

Le CRMH propose de l'information, des conseils et de la formation. Il peut offrir une relation d'aide et de soutien sous forme d'entretiens individuels aux familles et aux professionnels.

C'est également un lieu ressources sur le polyhandicap : publications du CRMH, recherche d'établissements, fonds documentaire, actualités.

Ces actions s'inscrivent dans un travail de coordination, de partenariat et de réseau.

POURQUOI PROPOSER DE LA FORMATION AUX AIDANTS FAMILIAUX ?

Le CRMH considère que les premiers intéressés par l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap sont les parents et plus largement la famille. L'existence de ces personnes est faite de ce lien indéniable. Il est l'origine de leur histoire. Alors, naturellement, le CRMH a inscrit dans son offre de formation des modules spécifiques à destination des aidants familiaux.

→ Les objectifs de ces formations sont de :

- préparer l'aidant à son « rôle d'aidant » ;
- développer la capacité à agir des aidants familiaux ;
- disposer de conseils et d'outils pour soutenir la relation d'échange entre l'aidant et le proche polyhandicapé ;
- devenir un véritable partenaire vis-à-vis de professionnels ;
- favoriser le mieux vivre à domicile ;
- rencontrer d'autres familles dans la même situation, nouer des liens.

→ Différents thèmes de formations qui répondent aux problématiques rencontrées par les aidants familiaux ont été proposés :

- concilier sa vie d'aidant et sa vie sociale et professionnelle ;
- prendre soin de l'autre et de soi-même lors de déplacement, d'installation, de transport ;
- les soins requis pour la personne polyhandicapée : de la prévention aux gestes d'urgence ;
- alimentation et nutrition de la personne en situation de polyhandicap ;
- veiller à l'hygiène bucco-dentaire de la personne en situation de polyhandicap (prévention et soin) ;
- partager une activité avec un proche en situation de polyhandicap.

Ces thématiques ont été abordées dans chacun des huit départements de l'Île-de-France.

La MDPH du Val d'Oise a été partenaire de cette action en accueillant certaines de ces formations.

Un nouveau programme de formation est attendu pour l'année 2019.

POUR TOUTE INFORMATION SUR CES FORMATIONS, OU TOUTE AUTRE ACTION DU CRMH, NOUS VOUS INVITONS À NOUS CONTACTER :

☎ 01 53 10 37 37
✉ contact@crmh.fr - Site web : www.crmh.fr

CENTRE DE RESSOURCES MULTIHANDICAP
42 avenue de l'Observatoire 75014 Paris

RENCONTRE AVEC DES LIEUX CONSACRÉS À L'ÉCOUTE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

Le Café des aidants de Pontoise

Ce Café des aidants pontoisien est organisé et financé par l'association d'aide à la personne et d'accompagnement « Présence 2000 », avec le soutien de l'association française des aidants qui chapeaute les formations des intervenants et propose les trames des thèmes à aborder. Il permet à des aidants de se rencontrer un lundi par mois, autour d'une boisson et d'échanger sur leurs problématiques dans le cadre d'un programme établi, chaque fois avec un thème différent.

Le groupe comprend à ce jour une douzaine d'aidants familiaux qui prennent en charge une personne restant à son domicile (personne porteuse de handicap, âgée, malade de longue durée ou ayant une maladie évolutive telle que Alzheimer, sclérose en plaque...).



DEUX PROFESSIONNELLES ANIMENT CE CAFÉ DEPUIS TROIS ANS : EMILIE EST PSYCHOLOGUE ET CHRISTINE EST ASSISTANTE SOCIALE. ELLES APPORTENT LEUR EXPERTISE À CET ESPACE DE PAROLE POUR :

- discuter et échanger sur leur vécu ;
- rompre leur isolement ;
- prendre du recul sur leur situation ;
- échanger sur des bonnes pratiques ;
- aider à l'orientation sur les démarches administratives et médicales à effectuer.

Le Café des aidants est gratuit pour les personnes qui y participent, la rémunération des deux accompagnantes est prise en charge par Présence 2000.

Majoritairement, les personnes participant au groupe ne sont pas utilisatrices de l'association Présence 2000 (2 seulement).

Le groupe accueille tout type de personne, quelle que soit la pathologie et l'âge de la personne accompagnée et des aidants, tout le temps où elle l'accompagne. Il est également ouvert aux personnes qui sont aidants en dehors du milieu familial (ex. voisinage, amie...).

Dans la tranche horaire de 17 H à 19 H, chacun est libre de son heure d'arrivée et de départ en fonction de ses contraintes.

Le thème abordé est un guide mais pas un carcan, des dérives sont permises et des thèmes précédents peuvent être évoqués si le besoin s'en fait sentir. L'expression est libre, sans tabou ni jugement ; le lien établi entre les participant(e)s peut dépasser la simple réunion mensuelle en se rencontrant en dehors suivant affinité.

Le thème de la réunion à laquelle j'ai participé était « Comment gérer mes émotions face à l'attitude de mon proche ? ». Etant en groupe restreint ce jour-là, accompagnant et ayant accompagné moi-même des membres de ma famille dans la maladie, j'ai pu contribuer au thème et apporter mon témoignage, évoquer les réactions de mes proches dans les différentes situations de vie que j'ai rencontrées.

QUELQUES STATISTIQUES DU CAFÉ DES AIDANTS :

- 74 % des aidants sont des femmes ;
- 47 % des aidants ont une activité professionnelle en parallèle ;
- 50 % des aidants accompagnent des personnes âgées.

Il est comme une évidence que ce type de groupe contribue à tisser un lien intergénérationnel et de solidarité, et permet de libérer la parole pour une meilleure acceptation de la maladie des proches.

Brigitte ROBIN
Membre du CDCA
Formation Personnes Agées

La saison des aidants : une action en faveur des aidants familiaux.

Nous avons rencontré une association qui peut être un véritable appui **pour les aidants et leurs familles**. Il s'agit du Centre Mélia qui accueille depuis octobre 2000 des familles en grande précarité sociale accompagnées par les professionnels du champ sanitaire et social. Ce centre a pour vocation, après bilan de la situation, d'apporter une réponse aux familles en difficulté en tenant compte de la globalité de leur situation et de leur contexte. Depuis peu, le centre Mélia souhaite proposer une aide pour les personnes porteuses de handicap ou en perte d'autonomie et leurs aidants.

DOMINIQUE GUIN, LA RESPONSABLE DU CENTRE NOUS INDIQUE :

« L'expérience de Mélia en matière de prise en charge globale de situations familiales complexes a amené les thérapeutes familiaux du centre à s'interroger sur la question de la perte d'autonomie liée au handicap ou au grand âge lorsque la question apparaît au sein d'un système familial.

Le constat est le suivant ; nous retrouvons des aidants familiaux épuisés physiquement et psychologiquement, démunis dans les interactions avec les personnes aidées et le monde médical ou médico-social. Confrontés à la détresse et à la perte d'autonomie de leurs proches, en prise à des crises familiales liées à l'entrée de ces derniers en établissement, ces crises se révèlent terriblement anxiogènes pour les membres de la famille.

Le contact avec les soignants n'est pas toujours adapté ou facile, il s'agit parfois de véritables confrontations. Les remaniements générationnels, l'impact du handicap ou du vieillissement sur les places, rôles et fonctions de chacun sont autant de questionnements qui traversent les familles. Le sentiment d'impuissance et d'isolement se diffuse et invalide parfois toute tentative d'approche voire de demande d'aide. »





A L'ÉCOUTE DE LA PAROLE DE CHACUN

Par exemple, une association, des professionnels ou un établissement adressent une famille en souffrance au Centre Mélia. La famille est accueillie au cours d'un ou plusieurs entretiens afin de faire connaissance et d'envisager un suivi. Des entretiens sont alors mis en place, en relation avec les professionnels du champ médico-social qui suivent la famille. L'expression de tous est recherchée pour aider à clarifier la situation. Il s'agit de croiser les regards de tous les partenaires pour aider chacun à mieux se placer, à mieux comprendre son rôle, à trouver ses propres ressources pour construire ensemble une relation.

Les entretiens visent à :

- prendre en charge la situation de la famille et son contexte ;
- rompre l'isolement des familles ;
- faciliter l'expression de la souffrance de chacun des membres de la famille ;
- dynamiser l'accompagnement des proches ;
- soutenir les aidants dans le rôle central qu'ils occupent auprès des aidés ;
- soutenir les professionnels dans leur action.



Pour plus de renseignements utiles se référer au site internet à l'adresse suivante:

Site : www.therapie-familiale-95.org - **e-mail :** centremelia@melia95.fr

3 PLACE DE LA PERGOLA 95000 CERGY-PONTOISE tél : 01 30 17 12 66. fax : 01 30 32 29 76

Créé en octobre 2000, le centre de thérapie familiale et sociale de l'association Mélia (mouvement d'ensemble pour des liens vers l'indépendance et l'autonomie) accueille des familles en grande précarité psycho-sociale résidant dans le Val d'Oise.

Ces familles aux problématiques récurrentes sont très souvent inscrites durablement dans les circuits d'aide et malgré une grande souffrance psychique repérée par les professionnels, celles-ci ont la particularité de n'avoir aucune demande de soins.

Pour leur faciliter l'accès aux soins, ce sont les professionnels de terrain issus des champs sanitaire et social qui portent la demande et accompagnent les familles vers le centre.

La spécificité du travail de Mélia repose donc sur l'association de la famille et des professionnels qui accompagnent celle-ci dans un processus de co-construction thérapeutique. Il est ainsi possible de croiser les regards, de proposer des hypothèses, de favoriser les échanges et la communication dans une même unité de temps et de lieu.

En bientôt 20 ans d'existence, l'association a accueilli plus de 2000 familles et tout autant de professionnels, elle a par ailleurs développé des actions en matière d'analyse de la pratique en direction des professionnels confrontés à des situations familiales complexes et des actions spécifiques sur des thématiques ciblées.

Le centre est financé principalement par le Conseil Départemental du Val d'Oise et bénéficie depuis 2014 d'une habilitation de ce dernier en qualité d'établissement concourant à la Protection de l'Enfance et par l'ARS au titre de la Promotion de la Santé.

Michèle Singer
Membre du CDCA
Formation Personnes Agées

LA PRESTATION DE COMPENSATION DE HANDICAP

Le dispositif de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) a remplacé celui de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) le 1er janvier 2006. Les bénéficiaires de l'ACTP avant cette date peuvent toutefois continuer à la percevoir tant qu'ils remplissent les conditions d'attribution et qu'ils en font la demande de renouvellement. Sans demande de renouvellement, la personne est présumée avoir opté pour la PCH.

La prestation de compensation du handicap (PCH), versée par le Conseil départemental, permet de couvrir les besoins suivants :

TYPE D'AIDE	PLAFOND
Aides humaines professionnelles (service d'aide à domicile) ou exercées par un aidant familial (assistance à la toilette, à l'alimentation...)	Jusqu'à 6h05/jour
Aides techniques pour compenser le handicap	3 960 €/3 ans
Aides spécifiques (frais liés à l'incontinence...)	100 €/mois
Aides exceptionnelles (réparation d'un lit médicalisé...)	1 800 €/3 ans
Aménagement du logement (travaux d'accessibilité, d'adaptation à la perte d'autonomie)	10 000 €/10 ans
Aide animalière	3 000 €/5 ans
Aménagement du véhicule de la personne handicapée et éventuels surcoûts dus à son transport	5 000 €/5 ans

La prestation de compensation du handicap ne couvre pas les dépenses liées à l'aide à domicile (ménage, préparation des repas...) ni le coût d'un hébergement dans un établissement d'accueil. [Dans ce dernier cas, la personne en situation de handicap peut, sous certaines conditions, demander l'aide sociale au Département.](#)

Les besoins de compensation de la personne qui demande la prestation de compensation du handicap sont définis par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sur la base du projet de vie exprimé par le demandeur et sont inscrits dans un plan personnalisé.

Les montants et tarifs des besoins de la prestation de compensation sont fixés par nature de dépense. Cependant, leur taux de prise en charge varie en fonction des ressources de la personne handicapée perçues au cours de l'année civile précédant celle de la demande :

- 100 % du tarif si les ressources annuelles du foyer sont inférieures à 26 845,70 euros (montant 2019),
- 80 % si les revenus sont supérieurs.

COMMENT DEMANDER LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) ?

Il faut déposer la demande de prestation de compensation du handicap à la MDPH.

CONDITION D'ÂGE POUR BÉNÉFICIER DE LA PCH :

- avoir moins de 60 ans, ou être âgé au maximum de 75 ans si le handicap est survenu avant l'âge de 60 ans.
- avoir plus de 60 ans si vous exercez toujours une activité professionnelle.

La personne qui bénéficie de la PCH peut continuer de la recevoir à la place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), même lorsqu'elle est éligible à cette aide. L'APA et la PCH ne sont pas cumulables, la personne devra choisir l'aide la plus adaptée à sa situation.

- **La PCH pour ENFANTS** : votre enfant doit avoir moins de 20 ans, et vous devez préalablement toucher l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

QUELS SONT LES CRITÈRES LIÉS AU HANDICAP POUR DEMANDER LA PCH ?

Pour bénéficier de la PCH, le handicap de la personne concernée doit générer, de façon définitive ou pour une durée prévisible d'au moins 1 an :

- une difficulté absolue pour réaliser au moins une activité essentielle. La difficulté à accomplir ces activités est qualifiée d'absolue lorsqu'elles ne peuvent pas du tout être réalisées par la personne elle-même.
- **ou** une difficulté grave pour réaliser au moins deux activités essentielles. La difficulté à accomplir ces activités est qualifiée de grave lorsqu'elles sont réalisées difficilement et de façon altérée par rapport à l'activité habituellement réalisée par une personne du même âge et en bonne santé.

La liste des activités concernées par la prestation de compensation du handicap est répartie en 4 grands domaines :

- **mobilité** (déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du logement) ;
- **entretien personnel** (toilette, habillage, alimentation) ;
- **communication** (parole, ouïe, capacité à utiliser des moyens de communication) ;
- **capacité générale à se repérer dans l'environnement et à protéger ses intérêts** (savoir se repérer dans le temps et dans l'espace, assurer sa sécurité...).

La prestation de compensation est cumulable avec la Majoration pour Tierce Personne (MTP) dans ce cas le montant perçu au titre de la MTP est déduit du montant de la PCH affecté à l'aide humaine.

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉSIDENCE ?

Pour recevoir la prestation de compensation du handicap, la personne handicapée doit résider de façon stable et régulière sur le territoire national. Les personnes étrangères, à l'exception des citoyens des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, doivent en outre détenir une carte de résident, ou un titre de séjour valide.

La personne peut demander la PCH, même si :

- elle est accueillie en établissement social ou médico-social ;
- elle est hospitalisée en établissement de santé ou à domicile.

Dominique IVKOVIC
Chef du Service Pôle Appui Administratif et Financier
Direction Personnes Handicapées du Conseil départemental et MDPH



ZOOM SUR L'ENTRE-DEUX, CE NOUVEAU RESTAURANT GÉRÉ PAR UN ESAT

Etablissement et Service d'Aide par le Travail situé dans la zone industrielle des Frères Lumières de Saint-Leu-la-Forêt – Le Plessis Bouchard



L'ENTRE-DEUX

7 rue Théodule Villeret
95130 LE PLESSIS BOUCHARD
Ouvert du lundi au vendredi,
de 12h à 14h
Tél. : 01 39 60 65 64

Pour les 600 salariés des 90 entreprises de la zone industrielle des Frères Lumières, un lieu de restauration, situé au 7 rue Théodule Villeret, Le Plessis Bouchard a ouvert au public depuis quelques mois. Son nom : L'entre-deux !

Doté d'une capacité de 150 places assises, ce restaurant cafétéria propose, du lundi au vendredi entre 12h et 14h, des menus composés par des équipiers en situation de handicap. Agréé économie sociale et solidaire, L'entre-deux travaille les mets « particulièrement à base de produits frais fournis par des producteurs locaux », précise M. Francheteau, le directeur. Parmi les repas proposés, des plats du jour variés préparés sur place, mais aussi des spécialités, une fois par mois, à l'occasion de repas à thème. Le tout sur une base tarifaire unique pour chaque plat ! Le restaurant propose également, sur réservation, un service à table pour 12 personnes (idéal pour les déjeuners d'affaire), des buffets et des plateaux-repas.

Géré par l'ESAT de l'Association pour la Rencontre avec les Malades Mentaux (ARMME) ce restaurant a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap psychique.

Ouvert depuis le mois de juillet 2017 à tous, les travailleurs handicapés et les salariés de l'établissement, L'entre-deux est aujourd'hui ouvert à tous, particuliers et salariés des entreprises des alentours.

Venez vite vous régaler, dans une ambiance chaleureuse et colorée !

Régis FRANCHETEAU
Directeur ESAT de l'ARMME

IMPACT : LE NOUVEAU FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROITS ET DE PRESTATIONS À ADRESSER À LA MDPH.

L'arrêté du 5 mai 2017 met en place un nouveau formulaire de demande auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Ce formulaire est à compléter pour toutes demandes de droits et de prestations.

Bien que ce formulaire soit obligatoire à compter du 1^{er} mai 2019, l'ancien imprimé restera valable encore quelques mois.

À RETROUVER SUR CAPDEMAT,

LA PLATEFORME DE TÉLÉSERVICES DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
services-en-ligne.valdoise.fr

DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.
Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes.
En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACTPP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments	Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aide à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (personnes concernées d'invalidité de mobilité et de stationnement pour personnes handicapées)	Orientations professionnelles et/ou formation professionnelle
Orientations vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

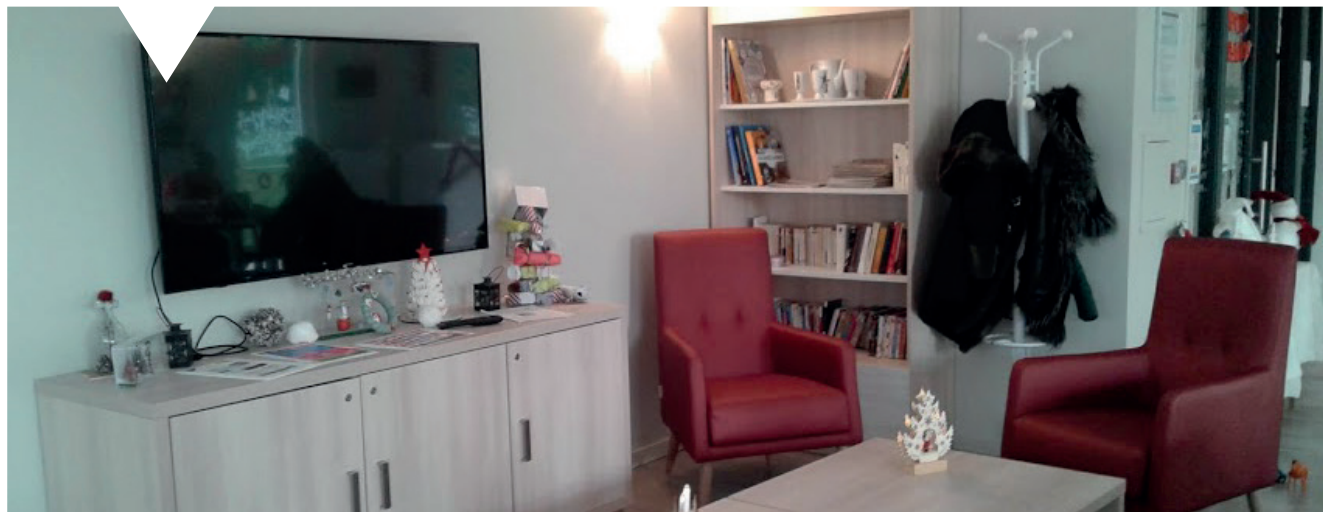
Que dois-je remplir ?

☐ C'est ma première demande à la MDPH	Remplissez tout le formulaire pour expliquer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E.
☐ Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé	
☐ Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits	Remplissez les parties A et C. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire.
☐ Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé	
☐ Votre enfant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins	Votre enfant familial peut remplir la partie F.

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

☐ Oui Dans quel département : N° de dossier :

UNE NOUVELLE RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE : « LES MAISONS DE MARIANNE » À VAURÉAL



La résidence « Mary Poppins » a été inaugurée cet automne à Vauréal. Programmée par Val d'Oise Habitat, le premier bailleur social du Val d'Oise, elle est accessible à toute personne éligible au logement social. Mais ce n'est pas un habitat social ordinaire : il s'agit d'aider à maintenir à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap et de favoriser l'échange entre les générations. Les « Maisons de Marianne » proposent aux locataires âgés ou handicapés des animations, des services et des prestations qui vont leur permettre de préserver leur autonomie et de conserver une vie sociale de proximité. Comment est-ce possible ?

Les logements sont pensés pour toutes les générations et compatibles avec les situations de perte d'autonomie : cuisine ouverte, douche à plat et barres de maintien, surélévation des toilettes à la demande... Les espaces communs sont grands et larges et il n'y a pourtant presque pas de couloirs, ce qui évite la monotonie.

Des activités sont proposées en étroite collaboration avec les résidents : des jeux, des ateliers créatifs, des sorties, du jardinage. Une activité de photographie, le « festival du regard » va même être partagée avec les élèves de l'école voisine. La coordinatrice, Christel Brunet, explique qu'il s'agit de revaloriser les personnes seniors, de leur faire prendre conscience de leurs qualités et de leurs talents. Ce n'est pas de la poudre aux yeux, les locataires semblent s'installer avec bonheur dans leur nouvelle vie.

C'est dans la grande salle de convivialité, claire et lumineuse, que certains d'entre eux sont assis

autour d'un café et de biscuits. Ils se connaissent déjà bien, même s'ils n'habitent ici que depuis un mois ou deux. Ils sont tous heureux d'expliquer que leur nouveau logement a changé leur vie :

M. de Germon est un retraité très actif. Conseiller municipal de Vauréal, il n'imaginait pas arrêter son engagement quand ses problèmes de santé sont devenus trop pesants. C'est pour lui idéal d'habiter dans cet univers, avec mobiliers adaptés, espaces conviviaux, un logement fonctionnel avec une grande terrasse, tout en poursuivant son investissement dans l'organisation du marché de Noël ou les activités du Lyons Club...

Fadilah Mekchiche habitait un troisième étage sans ascenseur. Elle avait du mal avec les escaliers et sortait le moins possible. Avec sa fille, elles habitent maintenant un F3 de 72m². « Ça n'a rien à voir avec notre ancienne vie ! » dit-elle, surtout qu'elle aime retrouver ses voisines dans la salle de convivialité. Elle s'est même liée d'amitié avec Cherifa Benammar, qui est maman d'un enfant handicapé, Ryan, qui a vingt ans. Son logement est spacieux et donne sur un petit carré de jardin accessible. Elle précise que le loyer ne lui coûte pas plus que son ancien logement où elle ne rencontrait jamais personne. Ryan n'a pas de structure d'accueil. Il a subi de nombreuses hospitalisations et se trouvait ensuite isolé à leur domicile. Depuis qu'il habite ici, il a de nouveau une vie sociale, il peut faire ses exercices de kiné sur place et bénéficie aussi d'activités de musicothérapie. Comme il ne voit pas souvent ses grands-parents, Fadilah lui apporte une présence chaleureuse, comme une seconde grand-mère.

La fille de Fadilah explique tout ce qui a changé



positivement dans la vie de sa maman : les activités sont bien pensées, les résidents sont heureux. « Le concept des résidences des Maisons de Marianne cultive la bienveillance et la générosité » dit-elle avec le sourire.

Une autre résidente écoute la conversation en s'occupant de son petit-fils de deux ans. On peut affirmer qu'ici « intergénérationnel » n'est pas un mot creux !

Michèle SINGER
Membre du CDCA
Formation Personnes Agées

« LES MAISONS DE MARIANNE », QU'EST-CE QUE C'EST :

Il s'agit de logements sociaux accessibles à tous et adaptés pour toute personne en perte d'autonomie qui s'inscrivent dans une démarche de convivialité favorisant les liens sociaux et intergénérationnels.

> Un espace de convivialité dédié aux rencontres et aux activités ;

→ Un espace Bien-être dédié aux soins esthétiques, de massage ou de coiffure ;

→ Un coordinateur et un gardien soucieux de favoriser les rencontres et échanges de services ;

→ Des animations gratuites pensées selon les souhaits des résidents ;

→ Des services à la personne en supplément selon les besoins :

- Aide aux travaux quotidiens, aide-ménagère, aide à la mobilité...

- Portage des repas

- Livraisons des courses, des médicaments...

- Des visites de courtoisie aux personnes qui ne sont pas sorties de chez elles depuis 24 à 48h.

Pour bénéficier d'un logement dans une résidence des Maisons de Marianne, il faut procéder à une demande classique de logement social auprès de votre mairie et/ ou de votre préfecture.

OLYMPIADES CULINAIRES 2018 : LES PLATS D'ANTAN COMME A LA MAISON !



Pour la huitième année consécutive, Réseau Gériatologique Inter - Etablissements et Services (REGIES-95) qui regroupe la quasi-totalité des EHPAD du Val d'Oise, a organisé les "Olympiades culinaires 2018" comme depuis quelques années au lycée Auguste Escoffier d'Eragny-sur-Oise, le 1^{er} octobre dernier. Mais cette huitième édition comportait des nouveautés :

- Habituellement cette manifestation se déroulait au cours du premier trimestre de l'année civile : cette année, la date d'organisation n'a pas permis de faire concourir des binômes cuisinier en EHPAD/élève du lycée hôtelier : ce sont donc **neuf équipes de deux cuisiniers en EPHAD*** qui se sont amicalement confrontées ce 1^{er} octobre après-midi.
- Le thème proposé aux concurrents était moins contraignant que les années précédentes : **"Les plats d'antan comme à la maison"**. Même si l'esprit était identique à celui des années passées - à savoir prouver que les personnes accueillies en EHPAD peuvent y manger sainement et y prendre du plaisir - le thème choisi permettait aux équipes en lice de laisser davantage de liberté à leur imagination et à leur art culinaire. Il s'agissait également d'enrichir les plats pour éviter le phénomène de dénutrition très courant chez les personnes âgées.
- Cette rencontre conviviale était placée, cette année, sous le parrainage de deux grands chefs : Christian MILLET et Pierre MIECAZE, respectivement président et directeur des "Cuisiniers de France".

UN CYCLE DE CONFÉRENCES FORT INTÉRESSANT

Pendant que les équipes s'activaient dans les cuisines du Lycée Escoffier, le public présent représentant aussi bien des personnes âgées que des professionnels des EHPAD, des SAAD, des centres hospitaliers que des sociétés de restauration ou de portage de repas, purent bénéficier de quatre conférences aussi intéressantes les unes que les autres et toutes en phase avec le thème de ces Olympiades sans toutefois oublier les personnes âgées à domicile :

- **Présentation concrète de la dénutrition par le Dr Benjamin RIMAUD**, médecin coordonnateur MGEN ;
- **La détection de la dénutrition chez la personne âgée** au domicile par Mme Jane MONDESIR, Diététicienne, centre hospitalier Simone Veil ;
- **Retour d'expériences du terrain : adaptation des repas au domicile** par Mme Stéphanie ROUX ("Saveurs et Vie") ;
- **Retour d'expérience d'ateliers de cuisine avec les personnes âgées à domicile** par Mme QUELEN (ARIAF) ;
- Pour conclure ce cycle de conférences **Actualités du territoire : le Val d'Oise et ses ressources** par Sophie MELAN et Thérèse SOUCHIER, pilotes MAIA respectivement Val d'Oise Sud et Val d'Oise Est et Myriam LOUISERRE, chargée de développement social au Conseil départemental du Val d'Oise au sein de la Direction des Personnes Agées.

(*voir liste des EHPAD en bas de l'article)

SERVICE ET DÉGUSTATION DES PLATS

L'heure avançant sans que l'on s'en aperçoive grâce à l'intérêt généré par les conférenciers, les entrées préparées par chacun des neuf binômes furent alors présentées et goûtées par le jury composé des deux cuisiniers parrains de cette manifestation, de Philippe METEZEAU, Vice-président du Conseil départemental et d'un représentant du CDCA Val d'Oise. Pour chaque plat, chaque "dégustateur" remplissait une grille assez complète aussi bien sur la présentation, le goût que l'inventivité.

Les neuf plats principaux et les neuf desserts subirent le même sort dans l'heure qui a suivi.

L'HEURE DU VERDICT !

A partir des fiches remplies par les membres du jury, les délibérations furent organisées et les résultats proclamés : les neuf équipes furent récompensées sur des aspects complémentaires de leurs productions. Dans un excellent esprit, les représentants des EHPAD avaient confectionné avec art et goût, des plats certes différents mais répondant parfaitement au thème "Les plats d'Antan comme à la maison". Ce sont Messieurs MILLET et MIECAZE, en compagnie du Dr Benjamin RIMAUD, Vice-président du REGIES-95 qui remirent à chacun les prix bien mérités !

En conclusion de cet agréable moment, chacun se donna rendez-vous pour les 9^{èmes} Olympiades culinaires au service de la qualité et de l'originalité des plats proposés aux personnes âgées en EHPAD ou à domicile, le 16 avril prochain à l'institut des métiers et de l'Artisanat.

Jean-Marie BONTEMPS
Vice-président CDCA 95
Formation Personnes Agées



[*] les établissements représentés le 1er octobre au lycée Auguste Escoffier étaient : l'EHPAD Jeanne Callarec, Hôpital Simone Veil à Montmorency, EHPAD Donation Brière MGEN à Fontenay-en-Parisis, les Montfrais à Franconville, Solemnes à Eragny, Villa Jeanne d'Arc à Montmorency, Résidence médicalisée Zemgor à Cormeilles en Parisis, Iroise Repas à Saint Gratien, Maison du Parc à Saint Ouen l'Aumône et Résidence John Lennon à Montigny les Cormeilles. Qu'ils soient tous remerciés et félicités.

Ce fut le premier mais sûrement pas le dernier...

Le 8 novembre dernier, le forum « Bien vieillir » organisé à Vigny par la Communauté de communes Vexin Centre et la coopération locale MONALISA Ouest * qui travaille sur l'axe primordial de lutter contre l'isolement des personnes âgées, a rencontré un franc succès avec 150 entrées.

Ce sont principalement des personnes habitant le Vexin qui se sont déplacées pour rencontrer les exposants. Des jeunes en service civique d'Unis Cité et des élèves du lycée de Chars les ont accueillis chaleureusement, ce qui a permis de renforcer le lien intergénérationnel. Ils ont aidé les seniors à surfer sur des tablettes tactiles mises à disposition par FACILOTAB.

HAPPY VISIO était sur un stand pour présenter ses ateliers et ses conférences interactives diffusés en ligne sur des sujets qui intéressent les seniors tels que *"Les impôts : comprendre le prélèvement à la source"* ou encore *"L'évolution du sommeil avec l'âge"*.

Les associations « Les Petits Frères des Pauvres », « la Compagnie des aidants » ainsi que « Lire et faire lire » ont expliqué leurs missions. Elles ont pu recruter des bénévoles, ce qui devrait leur permettre d'élargir leurs réseaux sur le secteur Nord-Ouest du département.

L'animation Café seniors a permis à chacun un partage de la parole autour d'une boisson et de gâteaux maison.

Les seniors présents se sont essayés à des activités sportives adaptées aux personnes éloignées de l'activité physique grâce à l'association UFOLEP.

Les organismes ARGIC ARCCO, CNAV, CPAM et MSA ont pu renseigner les personnes sur leurs droits sociaux. Des services d'aide à domicile tels que Velioka et Présence 2000 étaient présents.

On peut souligner que l'association Présence 2000, au-delà des prestations classiques qu'elle propose au domicile, anime également un Café des aidants à Pontoise qui permet à tous les aidants qui le souhaitent d'échanger autour d'un café sur leur expérience d'aidant.

Au-delà des seniors, ce forum a permis à des professionnels de terrain (CCAS, EHPAD...) de venir découvrir les différents stands.

Sur 118 personnes ayant rempli le questionnaire mis à leur disposition, 89 % d'entre elles souhaitent que ce type de manifestation perdure dans l'avenir.

Alors tous les acteurs ont pris rendez-vous pour une 2^{ème} édition.

Nous formulons nos remerciements à la commune de Vigny qui a mis des locaux à disposition pour cette belle manifestation.

*Mobilisation NAtionale contre L'Isolement des personnes Agées

Brigitte ROBIN
Membre du CDCA
Formation Personnes Agées



ÊTRE ACTEUR DE SA SANTÉ : LA CARTE DE COORDINATION AU SERVICE DE MA SANTÉ DANS LE VAL D'OISE

De nombreux professionnels de santé, des services d'aide, des services sociaux et des établissements de santé travaillent ensemble pour améliorer la coordination de leurs interventions ainsi que l'accompagnement des parcours de santé, de soins et de vie.

Réunis dans les territoires MAIA* du Val d'Oise, ils vous proposent de disposer d'une carte de coordination au service de votre santé.

L'objectif de cette carte est de permettre, lorsque vous la présentez, de faciliter la prise de contact entre les professionnels qui suivent votre santé et vous permettent une prise en charge globale et continue au plus près de chez vous.

« Je souhaite que mon médecin soit contacté »

« Je suis acteur de ma prise en charge »

Clef d'une coordination réussie entre les soignants, les médecins et les travailleurs sociaux, elle contribue à l'amélioration du parcours de santé.

Elle permet, par exemple, de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.

« Je souhaite continuer à recevoir les soins et les services de ceux que je connais,
leurs coordonnées sont sur ma carte. »

« Si je ne suis pas en capacité de m'exprimer, le lien reste possible entre les professionnels et mon entourage »

La carte de coordination présente les coordonnées de son porteur, l'identité de ses différents soignants et aidants professionnels.

**MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie. Les professionnels se mobilisent pour améliorer la qualité de leurs interventions.*

PRATIQUE

Une fois muni de votre carte vous la complétez ou la faites remplir par un proche.

Vous pourrez ensuite la présenter lors de chaque consultation, hospitalisation ou échange avec un aidant professionnel.

Spécialement conçue au format de la Carte Vitale, la carte de coordination pourra être rangée avec celle-ci.

Elle sert uniquement aux aidants, professionnels ou non, à communiquer entre eux.

Elle n'a pas vocation à décrire des données de santé qui seraient visibles si elle venait à être perdue.

Auprès de qui l'obtenir :

Adressez-vous aux professionnels de santé (pharmacies, cabinets infirmiers, ...) et à ceux qui vous soutiennent à votre domicile (aide à domicile, Centre Communal d'Action Sociale, mairie, équipe APA, travailleur social, ...)

Cette carte vous est destinée, demandez-là.



BIENTÔT, UNE CARTE NAVIGO À MOITIÉ PRIX POUR LES SENIORS DE PLUS DE 65 ANS !

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France a annoncé lundi 21 janvier 2019, la création d'un pass Navigo annuel à demi-tarif. Ce « Pass Senior » sera disponible au tarif de 37,60€ par mois et ce, pour tous les seniors, qu'importe leur niveau de revenus. En effet, même les Franciliens de plus de 65 ans imposables pourront bénéficier de ce service, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour rappel, la carte Navigo est une carte à puce, sans contact, permettant de se déplacer sur le réseau de transports d'Île-de-France : train, métro, RER, tram, etc. Plusieurs formules d'abonnements sont disponibles pour que chacun y trouve son intérêt.

Ce nouveau dispositif qui peut concerner jusqu'à 120 000 usagers sera financé sur le budget d'Île-de-France Mobilités pour 40 millions d'euros.

HABITAT ET TRANSPORT : POUR UNE ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE EN ÎLE-DE-FRANCE

La CORERPA (Coordination Régionale des Retraités et Personnes Agées d'Île de France) qui rassemble les collègues "Personnes Agées" des huit CDCA de notre région, a organisé un colloque très intéressant sur ce thème le mardi 27 novembre 2018 au FIAP Jean Monnet à Paris. Que pouvons-nous en retenir ?

La mise en place de la Métropole du Grand Paris va impacter sensiblement la mobilité et l'habitat des Franciliens. Dans ce nouvel environnement, force est de s'interroger sur son adéquation à la capacité des personnes âgées et/ou en situation de handicap de s'y insérer.

ACCESSIBILITE ET PROXIMITE DES TRANSPORTS

Laurent COLIN, Société du Grand Paris, a abordé ce thème lors de son intervention. Il a notamment évoqué :

- La construction du nouveau réseau de gares (au nombre de 68), de quatre nouvelles lignes de métro et la prolongation de deux autres lignes. "En vingt ans, il sera fait autant qu'en un siècle" a-t-il affirmé d'où l'immensité de la tâche à accomplir et les nuisances non négligeables à prévoir pour les riverains. Le projet aboutira en 2030 ;
- Les nouvelles gares seront accessibles quel que soit le handicap avec un schéma directeur unique de **parcours de bienveillance** : dispositifs tactiles, visuels et sonores retenus en concertation avec les associations représentatives dans le domaine du handicap ;
- Les nouvelles gares - dont 80 % seront en correspondance multimodale - assureront l'accès à Paris sans toutefois avoir recours à la voiture pour y accéder ;
- Une **gare fictive** - dite gare zéro - sert de lieu d'expérimentation collaboratif et innovant ;
- Une **"fabrique du métro du Grand Paris"** présente les caractéristiques du nouveau métro ; elle est visible en s'inscrivant à <https://www.societedugrandparis.fr/gpe/visiter-la-fabrique-du-metro>.

PERPECTIVES 2024, MARIE-CHRISTINE RAOULT, MISSION ACCESSIBILITÉ DE LA RATP

Le réseau ferré (RER, métro, tramway) va s'étendre dans le cadre du Grand Paris Express. L'intervenante nous présente les cartes montrant l'évolution de l'accessibilité des stations du réseau ferré d'ici 2030. Elle insiste sur les points suivants :

- L'accessibilité des réseaux ferrés passera de 38 % actuellement à 60 % en 2024 ;
- La faiblesse de l'accessibilité du métro intra-muros du fait de son ancienneté mais une nouvelle étude d'amélioration de l'existant sera lancée dans la perspective des JO de 2024 ;
- Pour ce qui est du réseau routier, l'accessibilité est de 100 % à Paris et de 80 % en banlieue, Objectif de 100 % de bus propres à Paris en 2025. En banlieue le niveau d'accessibilité est plus faible en raison des contraintes liées à la multiplicité des parties prenantes (communes, intercommunalités, département, etc.) ;
- Les expérimentations tel "Le Gong" par ultrasons sur téléphone portable pour avertir les piétons porteurs d'oreillettes de l'arrivée d'un autobus.

URBANISME ET TRANSPORT EN ILE DE FRANCE, ACCESSIBILITE

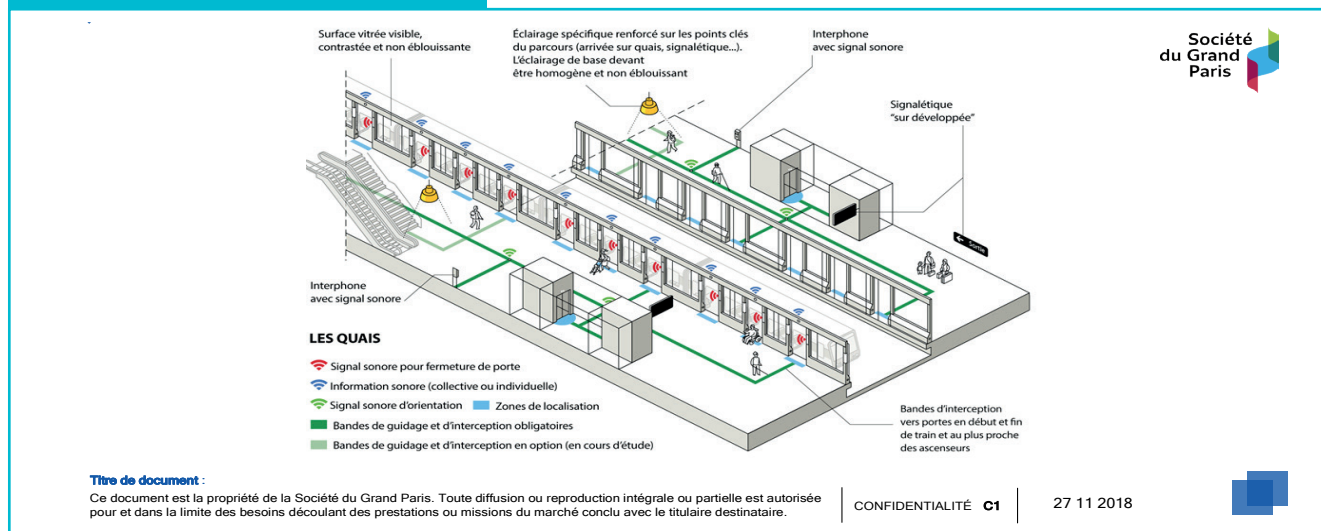
C'est à Sylviane DELMAS, présidente de la commission "Aménagement du territoire" du CESER (Conseil Economique Social et environnemental Régional) qu'il revient de traiter ce thème. Plusieurs points sont mis en avant :

- La mise en œuvre du schéma régional d'Île-de-France donnera lieu à un premier bilan en 2019 : en effet, l'urbanisation relève du temps long et ne saurait se faire au détriment de la biodiversité ; il faut donc mieux densifier plutôt que de détruire des espaces agricoles proches des villes ;
- Les propositions pour atténuer le "tout voiture" comme la fin des "zones blanches" dans le domaine des transports collectifs en Île-de-France, les nouvelles mobilités comme l'autopartage par exemple ;
- La confortation des volets social et environnemental à concrétiser ;
- la neutralité carbone 2050 qui soulève nombre de contradictions comme par exemple entre investir 13.5 milliards d'euros dans le réseau de transport et fermer des lignes SNCF ;

→ les retards pris dans la mise en œuvre de la loi de 2005 sur le handicap : le bilan 2015 accuse un tel retard qu'un report des obligations dans le domaine de l'accessibilité de 6 ans est prévu.

Après chacun des exposés, des échanges ont eu lieu avec les participants et ont permis d'approfondir tel ou tel point évoqué précédemment. En conclusion, ce colloque organisé par la CORERPA fut une nouvelle fois d'une excellente facture et a donné, dans le domaine de l'urbanisme et de l'accessibilité, des éléments nouveaux pour mieux traiter cette question.

LE PARCOURS DE BIENVEILLANCE



Michel DUMAS
Membre du 1er collège
Formation Personnes Agées du CDCA

UN ATELIER "TRICOT DU CŒUR" À OSNY !



Elles sont une trentaine à se regrouper régulièrement pour confectionner bonnets, écharpes et tours de cou pour les enfants malades et les sans-abri. Au foyer de La Belle Epoque à Osny, deux fois par mois, les aiguilles des tricoteuses du cœur s'activent pour faire plaisir à ceux qui en ont le plus besoin.

Des écharpes pour les sans-abri du centre social d'Osny, des bonnets et des gigoteuses pour les prématurés des services pédiatriques des hôpitaux Necker et Marie Curie à Paris, ou des vêtements chauds pour les bénéficiaires d'Emmaüs, la liste des confections du groupe est longue. «C'est particulièrement motivant de savoir que l'on fait cela pour des gens qui en ont vraiment besoin », sourit Josiane qui termine une écharpe. À l'origine de ce rendez-vous social, c'est une artiste osnysoise qui avait lancé un atelier municipal de tricot urbain en 2014. Depuis, les adeptes du tricot ne se lâchent plus. L'activité a continué : « Les dames voulaient tricoter utile et ont donc proposé de faire des vêtements pour les plus démunis, "raconte Maryse Ginguené, élue chargée des seniors à Osny". L'activité permet aussi à certaines personnes isolées de trouver une communauté. »

Le prochain atelier est prévu les 12 et 26 juin 2019 de 14 heures à 16 h 30 au foyer de La Belle Epoque, rue Aristide-Briand à Osny. L'entrée est libre. Renseignements au 01.34.25.42.04.

“ Agenda

- Le mercredi 26 juin 2019 : atelier "Tricot du Cœur" Foyer la Belle Epoque à Osny
- Le jeudi 20 juin 2019 matin : opération Portes ouvertes de la MDPH du Val d'Oise, 2 avenue du parc à Cergy. Attention, participation à la matinée, sur inscription (voir modalités sur le site de la MDPH 95 www.mdph.valdoise.fr).
- Le dimanche 23 juin 2019 : la Journée Olympique en Val d'Oise. Abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-L'Aumône dès 10h30. Nombreuses animations sportives pour tous. Informations et programme sur www.valdoise.fr



DES SORTIES NATURES ACCESSIBLES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) SONT PROGRAMMÉES POUR LES BEAUX JOURS.

Ces sorties sont organisées par le Conseil départemental en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vexin et l'association Escapade, Liberté, Mobilité.

- **Mercredi 28 août de 14h à 17h30 à Genainville** le site archéologique et les fouilles de Genainville, avec Patrick Delaplace (APSAGE), l'AEVA et l'Université de Cergy-Pontoise
Tarif : 4 €
- **Dimanche 22 septembre de 14h30 à 17h à Villarceaux (Chaussy)**
Balade et visite d'une ferme bio avec Sandrine Lemaire, guide du Vexin français Tarif : 5 €
- **Vendredi 4 octobre de 11h à 17h au bois de Morval**
Biathlon handi-valide : course d'orientation et tir à l'arc par équipe de 4 incluant une personne à mobilité réduite.
Gratuit sur réservation www.sortiesnature.valdoise.fr

Des sorties pour les personnes malentendantes avec un interprète en langue des signes française (LSF) et des balades adaptées aux personnes aveugles ou malvoyantes sont également prévues. Cf la brochure en ligne sur www.sortiesnature.valdoise.fr

D'AUTRES RENDEZ - VOUS CET ÉTÉ À NE PAS MANQUER AU SEIN DU PARC NATIONAL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

- **Samedi 29 juin de 14h à 17h à Aincourt** : Avoir des poules ? Et pourquoi pas ! Venez découvrir comment vous occuper des poules ! Vous pourrez ensuite les accueillir chez vous comme il se doit, pour le bonheur des petits et des grands.
Lieu de RDV : potager d'Aincourt (à proximité de la salle des fêtes), Intervenant : animateur de la Ferme d'Eancourt.

- **Mardi 23 juillet de 14h à 17h à la Roche Guyon** : moisson dans le potager du château de la Roche-Guyon. Venez découvrir quelques beaux exemples de blés paysans comme l'amidonnier, l'engrain, les blés rouges de Bordeaux,... Vous participerez à la moisson et au battage manuel et repartirez avec un bouquet de blés ou quelques grains à ressemer dans vos jardins à l'automne.
Lieu de RDV : potager de la Roche-Guyon, Intervenant : Emmanuelle Bouffé – Paysagiste.

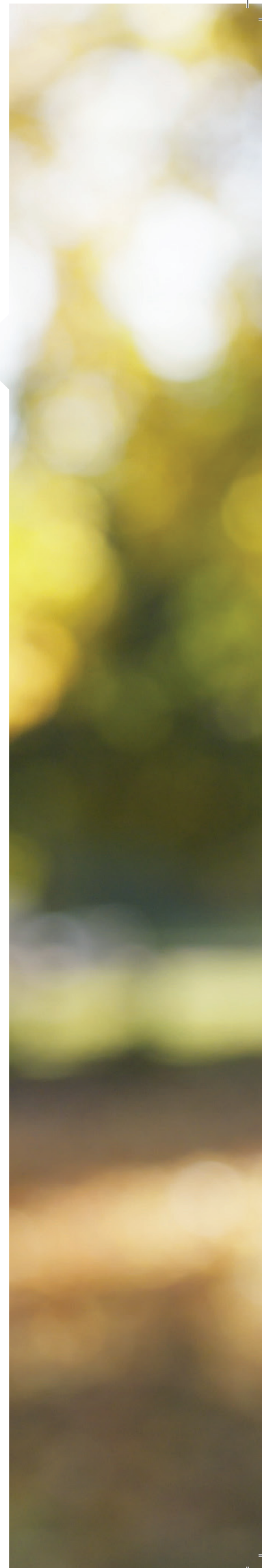
- **Samedi 31 août de 14h à 17h à Gaillon-sur-Montcient** : jardiner et cuisiner au naturel ! Céline, blogueuse culinaire (www.monmaraicheralacasserole.overblog.com), et Aline vous proposeront des recettes saines et originales, des conseils pour s'organiser, utiliser les légumes des pieds à la tête, optimiser les restes...
Lieu de RDV : parking mairie de Gaillon-sur-Montcient Intervenant : Céline Raso-Huon blogueuse culinaire et Aline Vizcaino - Association les Amis de la nouvelle réserve.

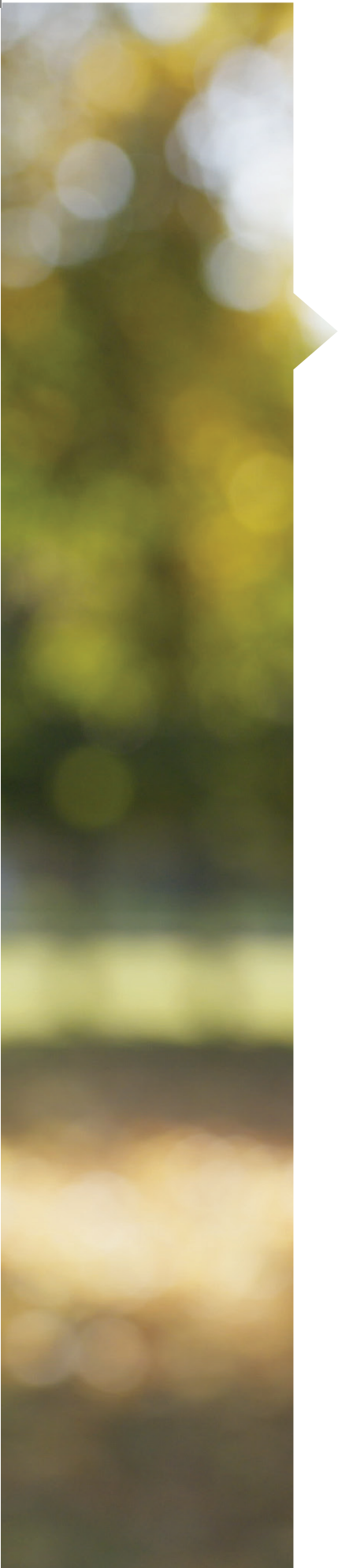
Je souhaite recevoir la lettre d'information par mail, comment faire ?
Tout simplement en nous communiquant votre adresse mail à :
cdca@valdoise.fr

ou par courrier à :
CDCA 95 | Conseil départemental du Val d'Oise
2, avenue du Parc | CS 20201
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 25 39 04 | Fax : 01 34 25 36 97
www.valdoise.fr

C'est avec plaisir que nous vous ajouterons à notre liste de diffusion !

N'hésitez pas à nous adresser vos questions par mail à cdca@valdoise.fr ou par
courrier au :
CDCA | 2 avenue du Parc | CS 20201 Cergy 95032 Cergy – Pontoise CEDEX





Rédacteurs :

Jean-Marie BONTEMPS, Vice-président CDCA, Michel DUMAS, Membre du CDCA Formation Personnes Agées, Régis FRANCHETEAU, Directeur E.S.A.T. de l'A.R.M.M.E., Brigitte ROBIN Membre du CDCA Formation Personnes Agées, Michèle SINGER Membre du CDCA Formation Personnes Agées, Dominique IVKOVIC, Chef du Service Pôle Appui Administratif et Financier Direction des Personnes Handicapées / Maison Départementale des Personnes Handicapées, Myriam LOUISERRE, Chargée de développement social, Direction Personnes Agées - Conseil départemental du Val d'Oise, Sophie MELAN et Thérèse SOUCHIER pilotes MAIA Val d'Oise